Le bassin de Valréas

Cette "enclave" héritée des possessions papales en Comtat Venaissin, correspond dans ses limites à un bassin sédimentaire, bordé par des reliefs qui le cernent visuellement. Largement mises en valeur par la viticulture, les vues sont entrecoupées par des bosquets de chênes verts et des plantations de chênes truffiers.

Caractéristiques



Un paysage ceinturé de reliefs et cours d'eau



Valréas se situe au centre d'un bassin vallonné, à 200 m d'altitude environ, entouré de reliefs marqués. Au nord, le Serre Pelé (664 m) et la montagne de la Lance (1 259 m) ferment l'horizon. À l'est, le bassin est bordé par le petit plateau de Visan Vinsobres qui le sépare de la vallée de l'Aigues, alors que vers le sud, la transition se fait plus en

douceur. Le Lez borde le nord-ouest du bassin ; sur certains tronçons, il marque la limite du département. L'Hérein marque une limite au sud ; il rejoint le Lez à Suze-la-Rousse (Drôme).

Une unité géologique



Cette cuvette est liée à la présence d'un vaste synclinal entre Valréas et Jonquières. Constitué au Miocène, ce bassin sédimentaire est largement recouvert d'alluvions récentes liées à la présence de nombreux cours d'eau. Des affleurements de molasse (miocène inférieur) ou de

safre (miocène moyen) sont à l'origine de l'implantation des villages, tel Grillon. Ce safre est une roche tendre favorable à l'implantation de constructions troglodytes.

Une des plus importantes

commanderies des templiers de Provence



Richerenches, commanderie des Templiers du XIIe, a conservé sa structure très particulière en damier, protégée par une enceinte fortifiée. Elle est une des plus anciennes et des mieux conservées de Provence. Beaucoup d'éléments d'architecture du XIIe au XVIIIe y sont présents. L'ensemble de la partie centrale du village

constitue un patrimoine protégé : site inscrit depuis 1976.

Une particularité de l'histoire



La formation de l'enclave des papes dans le département de la Drôme prend son origine à l'époque des Papes d'Avignon. La suppression de l'ordre du Temple en 1312 entraîne la cession à la Papauté de l'importante commanderie de Richerenches. En 1317, le pape Jean XXII acheta Valréas et probablement Grillon au Dauphin

de Viennois. Le pape Clément VI acquit Visan en 1344. Le rattachement des états pontificaux à la France intervenant en 1791, postérieurement à la création des départements, la Révolution française respecta cette particularité territoriale, sauf de 1793 à 1800 où le canton de Suze-la-Rousse fit partie du département de Vaucluse. Par sa position géographique et le tracé des voies de communication, Valréas est largement tourné vers la Drôme.

La notoriété de la truffe



Le marché aux truffes de Richerenches est le plus grand marché national de truffes noires. L'aire de production de "la Truffe noire du Tricastin" correspond au Nord du Vaucluse et au Sud de la Drôme, et représente 60% de la production nationale. Il n'existe pas à ce jour d'appellation spécifique. Richerenches est classé "site

remarquable du goût" grâce à son marché aux truffes et à la production locale.



Différents points de vue





Extrait de l'étude sociologique réalisée à l'automne 2012

Ces paysages sont identifiés par les changements de couleurs et de lumières. Les couleurs estivales des cultures contribuent à ces paysages en mouvement tels que les champs d'oliviers, les vignes, et les champs de lavande, de blé, et de luzerne. Ces espaces agricoles sont mieux considérés en été, car "

". D'où l'importance des saisons dans la perception de ces paysages. Les espaces naturels sont composés de "

". Les petits villages sont également des éléments perçus par les habitants. On ne trouve pas, dans ces propos, de référence à un relief ou un élément identifiant particulier. Pour un responsable travaillant sur le tourisme du département, cette unité " .

Enjeux paysagers



Enjeux paysagers du bassin de Valréas

Communes (4)



- > Grillon
- > Richerenches
- Valréas
- Visan



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Hôtel du Département Rue Viala - 84909 Avignon Cedex 09